

# Les options de la classe de seconde

**Toute inscription est soumise à place disponible et valable pour l'année.**

La classe de seconde vous amène à découvrir un nouvel environnement, le lycée : un rythme plus intense, une nouvelle autonomie à apprivoiser mais aussi des choix importants pour votre orientation.

## **Option 1 : options d'exploration (suivie uniquement en 2nde) – 1 parmi les 3 suivantes :**

Séance hebdomadaire de 2h d'octobre à mai le vendredi après-midi et en lien avec les futures spécialités de 1<sup>ère</sup> générale ou avec les voies de 1<sup>ère</sup> technologiques.

### **Biotechnologies :**

Cette option permet de découvrir les manipulations en laboratoire de biotechnologies : culture de bactéries, extraction d'enzymes, techniques de biologie moléculaire, les domaines des biotechnologies : santé, recherche, bio-industries, environnement... Ainsi que les formations et métiers associés.

### **Sciences de l'ingénieur :**

Cette option permet d'analyser comment des produits ou des systèmes complexes répondent à des besoins sociétaux à travers la question du développement durable et de découvrir les objectifs et les méthodes de travail propres aux sciences de l'ingénieur.

### **Sciences et laboratoire :**

Cette option permet de découvrir et de pratiquer des activités scientifiques en laboratoire et d'apprendre à connaître et à utiliser des méthodologies et des outils propres aux différentes disciplines scientifiques concernées.

## **Option 2 : Latin (possible sur les 3 années lycée) - 2h par semaine**

## **Option 3 : DNL (Classe européenne, possible sur 3 ans) - 2h par semaine**

- **Soit Mathématiques et anglais (1h de maths en anglais et 1h d'anglais)**
- **Soit Biotechnologies et anglais (1h de biotechnologies en anglais et 1h d'anglais)**

Toute demande d'entrée en DNL sera soumise à un **courrier de motivation** en français ou en anglais et validée par les professeurs de DNL du lycée. N'oubliez pas de joindre également les bulletins comme demandé.

***Pas de hiérarchie entre les options, leur cumul est autorisé mais l'emploi du temps de l'élève s'en retrouve affecté. L'inscription définitive vaut obligation de suivie et d'assiduité toute l'année.***